



Humidité murs communs

Par lasmoule

Bonjour,

Nous sommes une copropriété de 4 personnes dont un commerce. Le syndic est bénévole mais rien ne se fait comme il se doit. les deux derniers propriétaires arrivés sont des potes (l'un est président, l'autre est secrétaire) et ils "dirigent" les choses selon leurs intérêts.

Le mur commun menant aux escaliers s'effrite depuis plusieurs années et j'ai fait venir un diagnostiqueur il y a peu qui constate 99 % d'humidité. Depuis un an, ce mur est tellement humide, que j'ai la main mouillée quand je pose ma main dessus. Des devis ont été faits et présentés en AG (AG faite en retard malgré mes rappels ignorés) mais ils estiment que ce n'est pas urgent.... J'ajoute que la hauteur de l'humidité est arrivée à 1 m 50, je suis au 1^{er} étage et si cela continue cela arrivera chez moi.

Quels sont mes recours svp? Je suis à bout.... Je n'en dors plus.

Je précise que je ne peux pas faire appel à un avocat faute de moyens.

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est un mur porteur ? Je ne comprend pas comment un mur peut mener à des escaliers.

Quelle est la cause de cette humidité ?

Y a-t-il eu déclaration de sinistre à l'assurance de la copropriété ?

Par lasmoule

Bonjour,

Effectivement, c'est un mur porteur, mais c'est un vieil immeuble. de l'autre côté du mur, se trouve le cabinet de kiné. L'humidité provient d'infiltrations capillaires, que l'assurance ne prend pas en compte.

Par yapasdequoi

Comment savez-vous que ce n'est pas une fuite dans ce cabinet de kiné ? une canalisation encastrée peut aussi faire beaucoup de dégâts.

Vous pouvez signaler l'insalubrité au préfet qui prendra des mesures et exigera les travaux.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158
[/url]

PS : en copropriété un "président" (de la copropriété ?) n'a aucun pouvoir, et un "secrétaire" (de la copropriété ?) encore moins.

Et ces titres ronflants ne changent rien aux droits des autres copropriétaires.

Si vous voulez les impressionner, proclamez vous "roi" (de la copropriété).

Par lasmoule

Bonsoir,

Merci beaucoup pour votre réponse.

je vais signaler le problème au préfet. C'est malheureux d'en arriver là, mais ce n'est pas faute d'avoir essayé de

discuter.
Bonne fin de soirée à vous.